

## Réunion territoriale de la Sarthe

27 septembre 2017 à l'Hôtel de Département au Mans

Objectif : sur un mode analytique par grande thématique du SRADDET, **partager l'état des lieux réalisé par l'ORES et le croiser avec les enjeux et objectifs stratégiques** identifiés dans le cadre des groupes de travail thématique et des instances environnementales dédiées (Commission consultative déchets, Comité Régional Biodiversité, Comité Régional Climat Air Energie).

### VERBATIM

## Equilibre, égalité des territoires, désenclavement

- ❖ « Il y a de réelles fractures territoriales qu'il faut considérer »
- ❖ « La Région doit être moteur et volontariste, quitte à assumer une politique territoriale positivement discriminante »
- ❖ « Il est nécessaire de préciser les évolutions démographiques d'ici 2050 dans une vision prospective pour éviter un scénario au fil de l'eau qui conduit à des tensions renforcées sur le littoral et une désertification du monde rural »
- ❖ « La question de l'inter-régionalité est majeure, notamment sur des sujets comme les infrastructures de transports et l'intermodalité ; il faut aller au-delà des frontières des Pays de la Loire »
- ❖ « Au plan des complémentarités ville-campagne, il faut conforter les outils existants comme les Pays »
- ❖ « Il est essentiel de conforter les outils existants de concertation en matière de solidarité territoriale pour assurer la cohérence des projets de territoires »
- ❖ « Jusqu'à quel niveau la Région voudra et pourra intervenir en matière de désenclavement des territoires ruraux ? Quelle définition du rural ? Quelles liaisons ferroviaires par-delà le plan routier régional ? »
- ❖ « Avant de se fixer des objectifs sur le très haut débit, viser le haut débit pour tous »
- ❖ « Les enjeux et objectifs sont justes et pertinents, mais à quel horizon peuvent-ils être ambitionnés ? Il faut davantage faire apparaître des éléments prospectifs de manière à pouvoir se projeter en 2050 ; quelles seront les ressources disponibles, nos modes de vie, de travail... ? »
- ❖ « La diversité des Pays de la Loire tient notamment à cela : la dichotomie entre une façade atlantique et une métropole très dynamiques, aspirantes mais sous forte tension et des territoires ruraux ou de franges fragilisés

mais aux atouts et aux potentiels certains qu'il convient de valoriser et de soutenir »

- ❖ « L'action régionale vers les territoires enclavés et fragilisés notamment des franges ne peut être efficace que si elle est menée de manière transversale et intégrée, car les sujets sont indissociables »
- ❖ « Equilibre rural/urbain, place de l'agriculture et inter-régionalité constituent des éléments essentiels à prendre en compte par le schéma »

## Habitat, gestion économe de l'espace

- ❖ « La question du logement est indissociable de celle de l'accès à l'emploi »
- ❖ « La réhabilitation du logement privé est en effet un enjeu majeur d'attractivité du territoire »
- ❖ « Il convient également d'aborder la rénovation du parc de logement privé insalubre et énergivore »
- ❖ « Sur ces sujets de gestion économe de l'espace, la Région doit rester sur des objectifs généraux d'échelle régionale ; aux SCoTs de fixer des objectifs chiffrés »
- ❖ « Se référer aux principes *éviter-réduire-compenser* (ERC) »
- ❖ « Attention aux ambitions de *limitation* (ici étalement urbain) : il s'agirait plutôt de trouver un juste équilibre car il ne faut pas raisonner seulement sur des moyennes régionales, il y a de réelles spécificités en Pays de la Loire à considérer »
- ❖ « *Contenir* l'habitat dans l'enveloppe urbaine est impossible ; *favoriser* est plus réaliste »
- ❖ « La gestion économe du foncier est au cœur du débat du SRADDET, débat qu'il convient de ne pas refermer trop vite, sachant qu'il peut y avoir des objectifs différenciés selon les territoires de la région »
- ❖ « En ce domaine, et notamment pour reconstruire la ville sur la ville, il est impossible d'agir avec efficacité sans des moyens d'actions et des outils fonciers très opérationnels »
- ❖ « Il serait préjudiciable de réduire les territoires ruraux à des enjeux de préservation d'espaces naturels ; ces derniers ont également l'ambition de reconquérir de nouvelles populations pour développer leur dynamique de territoire »

## Infrastructures, transports

- ❖ « L'amélioration des infrastructures de transport ne doit pas se limiter aux infrastructures routières mais être élargies aux lignes ferroviaires structurantes voire aussi celles jugées pertinentes localement, pour répondre aux enjeux de désenclavement »
- ❖ « Un enjeu supplémentaire à identifier : que la Région pèse dans les négociations avec la SNCF pour développer le transport de proximité, notamment sur le cadencement et le maintien des gares ; il est une belle ambition que de faire des gares de véritables lieux de vie de proximité en connexion avec son environnement »
- ❖ « La concertation interrégionale est indispensable pour gérer les questions de mobilité en milieu rural sur les territoires de franges »
- ❖ « Par-delà le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, il faut prendre en compte les enjeux et objectifs de connexion de l'est des Pays de la Loire avec les aéroports parisiens »
- ❖ « L'amélioration des infrastructures doit être prise en compte et en particulier le barreau TGV Paris Massy-Valenton »
- ❖ « Le SRADDET peut être une opportunité pour promouvoir l'expérimentation de nouvelles formes de transports (comme l'auto-partage) sur et avec des territoires volontaires »

## Biodiversité

- ❖ « La carte présentée sur les espaces naturels en Pays de la Loire est très restrictive et ne reflète pas la diversité de ces espaces ; Il serait plus pertinent de reprendre la carte du SRCE »
- ❖ « On pourrait résumer les enjeux de cette thématique à *équilibre, partage et gestion économe des richesses* »
- ❖ « Le sujet du patrimoine culturel ne constitue pas une des thématiques obligatoires du SRADDET, mais il pourrait être abordé car il constitue une composante essentielle de l'attractivité des territoires »
- ❖ « Deux types d'espaces se dégagent qu'il convient d'articuler : espaces dynamiques en tension et espaces à fortes aménités à préserver »

## Climat, air, énergie

- ❖ « L'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets du changement climatique sont en effet les deux enjeux majeurs à considérer »
- ❖ « Les objectifs sur ces enjeux doivent être précisés ce qui n'est pas le cas aujourd'hui »
- ❖ « Beaucoup d'études existent et ont été réalisées récemment pour étayer l'aspect prospectif du sujet relatif au climat ; serait-il envisageable de constituer un groupe de travail ad hoc ? »

## Autres

- ❖ « Souhait du Conseil départemental d'être consulté sur le projet de schéma arrêté »